



Déclaration d'Intentions du groupe GECOMED

Valencia, le 6 Juillet 2005

CONSIDÉRANT QUE

- Les Chambres de Commerce de la Méditerranée ont une longue expérience de coopération et qu'une bonne partie d'entre elles ont pris part au développement de projets et d'actions conjointes en faveur de la croissance économique dans leurs territoires respectifs.
- Des structures camérales se sont développées depuis longtemps au sein de l'Union Européenne au niveau régional et beaucoup de ces structures incluent dans leurs missions le rapprochement de l'Europe aux régions qu'elles représentent et vice-versa.
- La nouvelle politique européenne dessine un scénario de plus en plus propice au développement de projets de coopération territoriaux entre différents agents, parmi lesquels se trouvent d'une manière naturelle les Chambres de Commerce, en tant qu'éléments favorisant la croissance économique et le développement social de leurs territoires.
- La plupart des Chambres de Commerce de la région Méditerranéenne Européenne feront partie en 2007 de l'Objectif 2 de l'UE, qui prétend promouvoir un développement intégré de la Stratégie de Lisbonne en termes de développement économique, innovation et emploi.

- La coopération territoriale entre régions frontalières et homogènes doit nécessairement être au centre de toute politique de développement régional.
- Les Chambres de Commerce de la Méditerranée partagent des défis communs dans un espace de grande croissance et de grand potentiel de développement, comme l'innovation, le développement économique, la croissance durable, la formation et l'emploi.
- La Stratégie de Lisbonne et la Stratégie Européenne pour l'Emploi constituent à présent les piliers principaux de l'objectif de cohésion économique et sociale de l'UE, et considérant que les Chambres de Commerce vont devoir jouer un rôle fondamental en tant que partenaires naturels d'autres administrations régionales et nationales et, naturellement, aussi de l'administration européenne, pour la mise sur pied de cette stratégie.
- En plus de ces deux grandes stratégies, les institutions communautaires misent actuellement sur l'Innovation et la Compétitivité, sur la promotion de l'esprit d'entreprise et sur la consolidation de l'Espace Européen de Recherche, des programmes dans lesquels les Chambres de Commerce peuvent jouer un rôle important en tant que diffuseurs et en tant qu'acteurs principaux.
- Dans nos régions respectives, des sujets comme le tourisme, le commerce ou les services sont d'une importance vitale pour une croissance durable, et considérant que ces politiques devraient aussi être au centre de toutes les politiques transversales de l'Union Européenne.
- Les Chambres de Commerce de la Méditerranée vont devoir affronter des défis communs dans leur participation au futur VII^e Programme Cadre de Recherche et Développement.

NOUS ACCORDONS

- 1) De travailler de manière conjointe et de coopérer au développement du futur **Réseau de Conseils Régionaux de Chambres de la Méditerranée**, qui réunira dans une première phase des Chambres de Commerce Régionales de la Méditerranée.

- Consejo de Cámaras de Comercio de la Comunidad Valenciana.
- Unioncamere Liguria.
- CRCI Provence Alpes Cote d'Azur et Corse (PACAC).
- CRCI Languedoc - Rousillons.
- Consell General de Cambres de Comerç de Catalunya.
- Unioncamere Toscana.
- Cámara de Comercio de Murcia.

2) Les **objectifs principaux** du Groupe de Coopération GECOMED seront les suivants :

- Favoriser une **connaissance réciproque de nos régions** concernant le développement économique et, en particulier, les projets développés par chacune des Chambres de Commerce contribuant au développement du tissu économique.
- Promouvoir la **participation** de nos Chambres de Commerce, tant Régionales que locales, ces dernières pouvant être présentes au travers de leurs structures régionales, dans des **projets européens**, aussi bien dans la période actuelle de coopération que dans la nouvelle période 2007-2013.
- Coopérer dans le **gestion de l'objectif de compétitivité et d'emploi**, et promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les membres du GECOMED, et développer dans le futur des programmes communs de coopération interrégionale.
- Agir en tant qu'**interlocuteurs face aux institutions européennes** concernant tous les domaines sur lesquels des positions communes seront établies et en particulier sur les matières d'actualité qui font l'objet de négociation communautaire. Innovation, Coopération entre entreprises, Développement Régional, Recherche et Développement.
- Diffuser la « spécificité méditerranéenne » en Europe et travailler pour la **consolidation de l'Espace Euro-méditerranéen** mis sur pied en 1992 à travers le Processus de Barcelone.

- Travailler et coopérer avec nos autorités régionales et locales respectives pour faire partie dans le futur d'un ambitieux **Groupe Européen de Coopération Territoriale** qui pourrait se développer dans le cadre de la proposition de réglementation présentée par la Commission Européenne.
- 3) Pour le développement des objectifs principaux du réseau, ses membres ont pris, lors de la réunion de lancement du 8 Avril dernier à Bruxelles, les accords suivants:

- Créer un **Secrétariat** qui prendra en charge les travaux de coordination du réseau, dont le siège provisoire se situera au Conseil de Chambres de Commerce de la Communauté Valencienne, en attendant qu'un nouvel accord soit pris à ce sujet entre les membres du réseau.
- Créer des **groupes de travail** pour informer les membres du GECOMED sur les activités et les projets qui se réalisent au niveau régional dans les domaines de coopération suivants.

Internationalisation et Coopération
Formation et Emploi
Politique Industrielle
Innovation
Tourisme et Environnement
Information Economique
Développement Local

- Célébrer une réunion **de membres** tous les six mois. A ces réunions devront participer les Présidents, les Directeurs Généraux ou les Secrétaires de chacune des entités membres du réseau, ou les personnes en qui ceux-ci délègueront.
- 4) Pour le développement de l'initiative GECOMED, les membres manifestent à travers la présente déclaration d'intentions leur prédisposition à élargir le réseau de travail existant avec les conditions suivantes : que les nouveaux membres soient des Chambres de Commerce Régionales et que celles-ci se situent dans la Région Méditerranéenne Européenne.

- 5) En attendant la constitution formelle du réseau et la formulation d'un règlement ou de statuts, les membres ont accordé que la prise de décisions se fasse selon le critère suivant :
- Par majorité absolue des membres constituants, avec la participation dans la prise de décisions d'au moins une Chambre de Commerce Régionale de chacun des pays représentés dans cette première phase du GECOMED.